



# EXPANSION ET DIVERSIFICATION

## INITIATIVE DES PÊCHES COMMERCIALES INTÉGRÉES DU NORD



Application du programme  
Guide

## Table des matières

Introduction.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Aperçu du volet Expansion et diversification.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Rôles et responsabilités.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Assouplissements de l'Initiative.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Exigences générales relatives aux demandes.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Confidentialité.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Processus de présentation et d'examen des demandes.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Politiques relatives aux programmes.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Coordonnées des personnes-ressources.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
ANNEXE A – Formulaire de demande pour le volet Expansion et diversification de l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN).....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

## Introduction

---

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN) offre du financement et du soutien aux groupes et collectivités autochtones intéressés qui ne sont pas admissibles aux initiatives des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique et du Pacifique, où Pêches et Océans Canada (MPO) gère la pêche<sup>1</sup>, pour développer et maximiser le potentiel de leurs entreprises communautaires de pêche commerciale (EPC). Cela comprend les entreprises qui suivent un modèle de redistribution qui ne vendent leurs produits qu'à la collectivité locale ou dans leur région locale.

L'objectif du programme est de créer des entreprises de pêche commerciale (EPC) autosuffisantes, c'est-à-dire des groupes autochtones capables de s'approprier pleinement les opérations des pêches et ainsi devenir des pêcheurs prospères et autosuffisants. Le programme de l'IPCIN comporte quatre volets :

1. Renforcement des capacités (expansion des entreprises).
2. Formation des pêcheurs autochtones.
3. Expansion et diversification.
4. Développement de l'aquaculture.

Le présent document décrit le processus de demande pour obtenir un financement dans le cadre du volet **Expansion et diversification** afin de pouvoir tirer profit de possibilités de développement économique, y compris la façon dont les demandes sont élaborées et évaluées et les activités de suivi requises.

Un exemplaire du *formulaire de demande pour le volet Expansion et diversification de l'IPCIN* est joint à l'annexe A.

## Aperçu du volet Expansion et diversification

---

Du financement est offert aux collectivités autochtones admissibles qui cherchent à diversifier leurs entreprises de pêche commerciale, de pêche aux fins de redistribution locale ou une combinaison des deux types de pêche, y compris du soutien à l'accès et à l'amélioration de l'accès, et d'autres activités liées aux pêches, afin de maximiser les retombées économiques qui en découlent.

Pour être admissible à un financement dans le cadre du volet Expansion et diversification de l'IPCIN, le bénéficiaire doit avoir un plan écrit d'expansion d'EPC. Chaque projet présenté aux fins de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du volet Expansion et diversification de l'IPCIN doit s'inscrire dans le plan d'expansion de l'EPC visée par la demande. Les projets doivent également soutenir le renforcement des capacités et la durabilité des activités de pêche commerciale, de pêche aux fins de redistribution locale ou une combinaison des deux types de pêche.

---

<sup>1</sup> Les restrictions géographiques ne s'appliquent pas aux groupes admissibles à l'IPCIN qui participent au volet Développement de l'aquaculture.  
Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord – IPCIN  
Expansion et diversification

Les activités admissibles à du soutien financier dans le cadre du volet Expansion et diversification peuvent être liées aux éléments suivants :

- Les bateaux (remise en état et remplacement);
- L'accès (obtention de permis ou de quotas supplémentaires);
- L'équipement (équipement nécessaire pour apporter des changements aux activités, aux stratégies, aux tactiques et aux méthodes de pêche, y compris l'équipement de pêche aux fins de redistribution locale);
- Les installations à terre (enceintes à bateaux, entrepôts d'engins, congélateurs

## Rôles et responsabilités

Le volet Expansion et diversification de l'IPCIN fait appel à un processus de collaboration auquel participent différents partenaires. Les rôles et les responsabilités des partenaires sont présentés dans le tableau qui suit :

Organisation	Rôles et responsabilités
MPO (responsable de l'IPCIN)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décideur de dernière instance pour toutes les questions liées au financement.</li> <li>• Vérifie que les demandes contiennent toute l'information nécessaire à l'évaluation des activités proposées.</li> <li>• Examine les demandes pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs de revenus et de profits, de renforcement des capacités, de création d'emplois et de durabilité de l'IPCIN.</li> <li>• Examine les demandes pour s'assurer que les demandeurs sont en mesure de terminer les travaux au cours de l'exercice financier.</li> </ul>
Équipe de soutien à l'expansion des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe de soutien à l'expansion des entreprises fournit des services consultatifs aux demandeurs potentiels et aide à la conduite des processus de mise en œuvre des projets, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en aidant à peaufiner et à analyser une proposition de projet;</li> <li>- en fournissant un soutien en examinant les ébauches d'analyses de rentabilisation et en donnant une rétroaction;</li> <li>- en examinant les trousse de demande pour en vérifier la qualité, le caractère complet;</li> <li>- en appuyant la mise en œuvre des projets.</li> </ul> </li> <li>• Des conseils d'experts du modèle de renforcement des capacités de redistribution locale sont offerts à toutes les personnes qui s'intéressent à l'initiative.</li> <li>• L'équipe de soutien à l'expansion des entreprises ne joue aucun rôle dans l'évaluation des analyses de rentabilisation et n'a aucun pouvoir de décision.</li> </ul>

Évaluateur tiers indépendant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifie les demandes pour s’assurer qu’elles contiennent tous les renseignements nécessaires pour effectuer l’évaluation des propositions.</li> <li>• Examine les demandes et s’assure qu’elles cadrent avec les objectifs de l’IPCIN en matière de recettes et de profits, de renforcement des capacités, de création d’emplois et de durabilité, et détermine la capacité du demandeur à accomplir le travail au cours de l’exercice financier.</li> <li>• Tient des réunions avec le conseil d’administration du demandeur et son équipe de gestion pour discuter des projets proposés et s’informer sur les activités du demandeur.</li> <li>• Prépare des rapports pour le MPO dans lesquels sont présentés les résultats des évaluations et des recommandations.</li> <li>• Présente des rapports et des recommandations au comité d’examen des demandes (CED) et au responsable de l’IPCIN.</li> </ul>
Comité d’examen des demandes (CED)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CED examine les demandes de projet et les constatations de l’évaluateur tiers indépendant afin de formuler des recommandations au responsable du programme de l’IPCIA portant notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le soutien de la proposition, le montant du financement et toutes les conditions du financement;</li> <li>- les détails qui peuvent être renvoyés au demandeur afin qu’il les retravaille, les révise et les présente de nouveau;</li> <li>- d’autres sources possibles de financement complémentaires pour le travail ou l’activité proposés.</li> </ul> </li> <li>• Le CED est composé de représentants des organisations autochtones. Le MPO est un membre d’office.</li> </ul>

## Assouplissements de l’Initiative

Le volet Expansion et diversification de l’IPCIN comporte des assouplissements des accords de contribution pluriannuels pour des projets mis en œuvre par étapes, avec un financement garanti. Les accords pluriannuels peuvent s’échelonner sur une période de un à cinq ans.

**Toutes les décisions concernant les demandes d’assouplissements en matière de financement doivent être approuvées par le responsable de l’IPCIN.**

## Exigences générales relatives aux demandes

**Objectifs du projet** – Les activités doivent cadrer avec le plan de développement de l’EPC et appuyer son élaboration et sa mise en œuvre.

**Admissibilité** – Toutes les collectivités et tous les groupes autochtones non admissibles aux initiatives des pêches commerciales intégrées de l’Atlantique ou du Pacifique (IPCIA ou IPCIP) ont accès au programme de l’IPCIN dans tous les secteurs où le MPO gère la pêche.

**Analyse de rentabilisation** – Tous les demandeurs potentiels doivent travailler avec l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises pour réaliser des analyses de rentabilisation connexes et s'assurer que les demandes sont dûment remplies et comprennent tous les renseignements à l'appui, avant de les soumettre au responsable de l'IPCIN. Il est à noter que les services fournis par l'équipe de développement d'entreprises sont gratuits pour le demandeur. Les analyses de rentabilisation devraient comprendre les éléments suivants :

- Description et objectif du projet;
- Lien avec le plan d'expansion de l'EPC;
- Importance des retombées (directes et indirectes) pour la collectivité ou l'EPC (emploi, revenus, etc.);
- Devis;
- Budget détaillé qui comprend les coûts immédiats et à long terme du projet;
- Analyse des autres sources de financement;
- Exigences techniques, scientifiques et réglementaires<sup>2</sup>, et autres facteurs susceptibles d'influer sur la réussite du projet;
- Toute autre information qui pourrait être pertinente pour l'examen de la proposition.

*Remarque : Toutes les demandes pour des projets comportant des travaux majeurs sur les navires doivent être recommandées par un expert maritime qualifié. Les activités de projet qui sont généralement considérées comme des activités continues et régulières d'entretien des navires et de l'équipement ne sont pas admissibles au soutien. Ces activités comprennent, sans toutefois s'y limiter, la peinture de bateaux, le remplacement d'engins de pêche, etc.*

**Renseignements financiers** – Toutes les demandes doivent inclure des renseignements budgétaires détaillés, ce qui comprend les coûts complets de chaque projet, ainsi que les sources de financement prévues. Plus précisément, chaque demande doit comprendre une contribution en espèces du demandeur qui correspond à au moins 10 % du coût total du projet.

**Lettre d'appui** – Toutes les demandes doivent comprendre une lettre d'appui du représentant autorisé du demandeur (p. ex., chef, directeur général, président, maire ou résolution du conseil de bande) autorisant la présentation d'une demande dans le cadre de l'IPCIN.

**Date limite de présentation des demandes** – Pour qu'une demande de financement dans le cadre du volet Expansion et diversification de l'IPCIN soit examinée pendant l'exercice financier en cours, elle doit être présentée au plus tard le 30 novembre. Cela dit, les demandes peuvent être présentées en tout temps.

---

Il incombe à chaque demandeur de s'assurer qu'il satisfait aux exigences réglementaires nécessaires avant d'entreprendre un projet. L'approbation d'un financement dans le cadre de l'IPCIN ne constitue pas l'approbation d'une demande de permis, de licence, d'évaluation, etc.

## Confidentialité

---

Tous les renseignements fournis dans les demandes et les documents à l'appui seront traités comme confidentiels par le responsable de l'IPCIN et l'évaluateur tiers indépendant. L'évaluation des demandes sera menée de manière strictement confidentielle par les personnes concernées. La demande et les détails concernant le projet demeureront confidentiels même après l'approbation des projets. De plus, le rapport et les recommandations de l'évaluateur tiers indépendant ne seront mis à la disposition du responsable de l'IPCIN et du CED qu'avec l'autorisation du demandeur.

## Processus de présentation et d'examen des demandes

---

**Étape 1** – La collectivité intéressée travaille avec l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises à l'élaboration de plans de travail et à la réalisation d'analyses de rentabilisation à l'appui en vue de présenter une demande dans le cadre de l'IPCIN. Les bénéficiaires potentiels de financement devraient également explorer toutes les possibilités de financement pour leur projet.

**Étape 2** – Une fois le formulaire rempli, les demandeurs devraient soumettre leurs documents de demande au responsable de l'IPCIN (voir les coordonnées ci-dessous), et une lettre d'appui de leur représentant autorisé (p. ex., chef de la collectivité, directeur général ou président de l'organisation, ou maire).

**Étape 3** – Le MPO transmettra la demande à un évaluateur tiers indépendant aux fins d'examen. Ce dernier évaluera chaque demande en accordant une attention particulière à la faisabilité technique et économique ainsi qu'à l'aspect pratique des travaux proposés. L'évaluateur communiquera également avec le représentant de la collectivité pour planifier une réunion dans la collectivité afin d'évaluer le projet et de rédiger un rapport d'évaluation connexe.

**Étape 4** – À la réception du rapport de l'évaluateur tiers indépendant, la demande et le rapport seront transmis au CED, qui comprend des représentants autochtones, aux fins d'évaluation et de formulation de recommandations. L'évaluation sera fondée sur la solidité du projet et sur l'analyse de rentabilisation. La recommandation du CED régional, y compris les niveaux de soutien recommandés, sera transmise au MPO.

**Étape 5** – Le MPO examinera la recommandation du CED et prendra la décision définitive concernant le soutien financier dans le cadre de l'IPCIN. Si un projet est approuvé, le MPO enverra au demandeur une lettre d'offre décrivant le niveau de soutien dont il dispose pour la réalisation de son projet, ainsi que toute condition associée au financement.

*Remarque : Chaque demande sera examinée uniquement en fonction du mérite du projet aux fins d'approbation du financement.*

**Étape 6** – Si le demandeur est d'accord avec la lettre d'offre, son représentant autorisé doit signifier par écrit au responsable de l'Initiative qu'il accepte l'offre et les conditions dont elle est assortie.

**Étape 7** – Une fois le travail et le niveau de financement convenus, le MPO élabore un accord de contribution qui sera ratifié par le représentant autorisé et le représentant du MPO. La réalisation d'un projet avant l'établissement d'un accord de contribution et sans l'approbation préalable du responsable de l'IPCIN se fait aux risques de l'EPC.

*Remarque : Toute dépense du projet engagée avant la ratification d'un accord de contribution l'est aux risques du demandeur, et le remboursement n'est pas garanti.*

## Politiques relatives au programme

---

Bien qu'il soit admis que les très grands projets puissent se dérouler en plusieurs étapes ou phases, il ne faut pas considérer l'acceptation d'un projet aux termes de l'IPCIN comme une garantie de soutien pour des travaux ou des projets de suivi soumis ultérieurement aux fins d'examen.

Certes, il peut être utile de décrire le travail à entreprendre en entier au moment de présenter une demande de financement aux termes du volet Expansion et diversification de l'IPCIN, mais l'approbation se limitera au travail décrit dans la lettre d'offre.

## Coordonnées des personnes-ressources

---

Pour commencer à travailler avec l'IPCIN, veuillez communiquer avec le responsable de l'Initiative ci-dessous. Le responsable de l'IPCIN vous indiquera comment communiquer avec le membre de l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises affecté à votre collectivité.

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Responsable de l'IPCIN  
Direction des affaires autochtones et de la réconciliation  
Pêches et Océans Canada  
300, avenue Laurier Ouest  
Ottawa (Ontario) K1A 0R5  
[DFO.NICFI-IPCIN.MPO@dfo-mpo.gc.ca](mailto:DFO.NICFI-IPCIN.MPO@dfo-mpo.gc.ca)



**ANNEXE A – Formulaire de demande pour le volet Expansion et diversification de l’Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN)**

Section 1 : Renseignements sur le demandeur			
Organisation :			
Adresse postale :	Date :		
	Personne-ressource pour la demande :		
	Téléphone :		
	Courriel :		

Section 2 : Confirmation des pièces jointes à la demande et conditions préalables	
Le plan de travail et l'échéancier complets, ainsi que la répartition des coûts estimés, sont joints à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le plan d'expansion de l'EPC exigé par l'IPCIN est déjà en place.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Le Système de gestion des pêches (ou un équivalent) est utilisé.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Une analyse de rentabilisation est jointe à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Les documents à l'appui (p. ex., devis, permis, etc.) sont joints à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Des renseignements détaillés sur le budget sont joints à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
La lettre d'appui signée par le représentant autorisé est jointe à la demande.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
L'exigence relative à la contribution en espèces minimale de 10 % est satisfaite.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Un résumé des travaux proposés et une estimation des coûts totaux sont inclus.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Section 3 : Demandeur et partenaires
Identifier le demandeur principal, le ou les groupes autochtones du regroupement et toutes les entités commerciales affiliées qui sont des partenaires dans le projet.
<b>Organisation et nature des relations</b>

Section 4 : Buts et objectifs	
Remarque : Veuillez utiliser une feuille distincte si vous avez besoin de plus d'espace.	
Veuillez remplir le tableau suivant pour décrire les buts et objectifs du projet et leur lien avec les objectifs de financement de l'IPCIN, soit soutenir la création de revenus et de profits, le renforcement des capacités, la création d'emplois et la durabilité économique des opérations et des installations.	
1. Emploi : Combien de nouveaux emplois le projet permettra-t-il de créer?	
2. Emploi autochtone : Parmi les nouveaux emplois créés grâce au projet, combien seront occupés par des autochtones?	

3. Renforcement des capacités : Combien de membres du personnel seront formés dans le cadre du projet? Combien de jours de formation?	
4. Quels revenus le projet générera-t-il?	
5. Quels sont les profits attendus du projet?	
6. Autosuffisance : Comment le projet sera-t-il financé, mis à part le financement de l'IPCIN?	

### Section 5 : Résumé du projet

DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ : VEUILLEZ INDIQUER LA CATÉGORIE À LAQUELLE LA DEMANDE S'APPLIQUE

CATÉGORIE DU PROJET :	1. RADOUB ET REMPLACEMENT DE NAVIRES	<input type="checkbox"/>
	2. ACQUISITION D'ACCÈS	<input type="checkbox"/>
	3. ENGIN ET ÉQUIPEMENT	<input type="checkbox"/>
	4. AUTRE	<input type="checkbox"/>

#### SURVOL DU PROJET

Fournir, en un langage non technique, une description des activités de projet proposées, y compris :

- Les travaux réalisés jusqu'à présent (le cas échéant);
- les activités de service maritime et le type de dépenses visés par la demande de financement;
- Les processus de planification du projet;
- les mesures qui seront mises en œuvre pour assurer la durabilité économique à long terme du projet, au-delà du cycle de vie du projet.

## Section 6 : Plan de travail

Déterminer et décrire les principaux jalons du projet, les indicateurs de réussite et les dates d'achèvement prévues.

- Les jalons du projet s'entendent de la réalisation des activités nécessaires à l'achèvement du projet (p. ex., la voie du succès du projet) et peuvent s'échelonner sur plusieurs des activités du projet.
- Ils peuvent concerner n'importe quel aspect du projet (technique, financier, de gestion, etc.).

### Section 7 : Calendrier et ventilation des coûts estimatifs et du financement

Détails sur l'établissement des coûts (par activité) No

N°	TITRE DE L'ACTIVITÉ	BUDGET
1.		\$
2.		\$
3.		\$
4.		\$
5.		\$
6.		\$
7.		\$
8.		\$
COÛT TOTAL DES ACTIVITÉS :		\$
SOURCES DE FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRES (P. EX. CONTRIBUTION EN ESPÈCES D'AU MOINS 10 % PROVENANT DE SOURCE PROPRE, FINANCEMENT, AUTRES SOURCES)		
Source de financement		\$
Source de financement		\$
Source de financement		\$
FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE TOTAL :		\$
FINANCEMENT TOTAL DEMANDÉ À L'IPCIN :		\$

### Section 8 : Approbations réglementaires et autres

#### PERMIS ET LICENCES

Le cas échéant, les demandeurs doivent obtenir les permis et les licences nécessaires avant de recevoir un financement du volet Expansion et diversification de l'IPCIN. Les permis et les licences doivent également demeurer valides pour toute la durée du projet.

Approbations réglementaires	Date d'achèvement

**Section 9 : Déclaration et signature(s)**

Les renseignements fournis constituent une description et une comptabilisation exactes de la demande d'aide au volet Expansion et diversification de l'IPCIN.

Représentant autorisé	Poste
Signature	Date

*À noter : Le responsable de l'IPCIN peut communiquer la demande et les documents justificatifs, à titre confidentiel, à l'évaluateur tiers indépendant, à l'équipe de soutien à l'expansion des entreprises et au CED, s'il y a lieu.*